



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

régime de rattachement

Question écrite n° 22241

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le régime spécifique de protection sociale des étudiants. Résultant d'une loi du 23 septembre 1948, le système actuel délègue la gestion de ce régime à des mutuelles qui se livrent une concurrence accrue entre elles et qui développent de plus en plus des activités commerciales afin de répondre aux attentes des étudiants. Ainsi, progressivement, ces dernières se détournent de leur vocation première de mutualiste sans que soient pour autant modifiés les règles et l'encadrement existants. En conséquence, elle lui demande si le Gouvernement entend adopter des dispositions complémentaires afin de favoriser les intérêts des étudiants en matière de protection sociale.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22241

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1998, page 6497